

**COMMUNIQUÉ DE
PRESSE**

Vendredi 3 avril 2020

Contact pressecommunication@univ-
lemans.fr
02 44 02 20 83

Création d'un fonds de solidarité aux usagers

Le Mans Université lance un fonds de solidarité à destination de ses étudiants en mobilité en France ou à l'International pendant la période de crise, qu'ils soient en formation initiale ou continue.

Ce fonds de solidarité, voté en Conseil d'Administration le 31 mars 2020, a pour objectif d'accorder à nos usagers une aide financière exceptionnelle, sous conditions, pour **couvrir les sommes engagées ou perdues dans le cadre de stages ou mobilités d'études en France ou à l'International, qui ont été suspendus ou annulés en raison de la crise Covid-19.**

Le fonds est doté d'un montant de 70 000 €. Il est ouvert dès à présent, jusqu'au 31 décembre 2020. La date limite des dépôts de dossier est fixée au 31 août 2020.

Modalités :

- Les dossiers de demande d'aide seront téléchargeables sur le site internet prochainement ;
- Les demandeurs devront justifier qu'ils n'ont pas pu obtenir de remboursement ou qu'un remboursement partiel de leurs dépenses de logements ou transports par un autre biais (compagnies d'assurance, sociétés de transport ou de location, organisme bancaire, collectivités territoriales ou organismes de bourses, etc) ou de tout autre impact financier (perte de revenus,...).
- Les dossiers seront étudiés par une commission sur la base d'un principe d'égalité de traitement des usagers. Les critères d'attribution et les modalités de versement seront précisés à une date ultérieure.

Cette initiative est complémentaire au volet social du FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) **déjà disponible, qui a quant à lui été triplé** (voté en Commission de la Formation et de la Vie Étudiante le 1^{er} avril 2020) et dont l'objectif est de proposer une aide financière d'urgence aux étudiants en difficulté, quelle qu'en soit la cause, et aux dispositifs mis en place par le CROUS de Nantes. Le fonds d'urgence peut être activé après avoir pris contact avec une assistance sociale du Centre de Santé médico-psycho-social de l'Université. L'instruction des dossiers et les versements se font sous un délai de quelques jours. Contact : servicesocial@univ-lemans.fr

En fonction des profils et des besoins des étudiants, d'autres aides ou initiatives existent (maintien des bourses, soutien psychologique, distribution de repas, etc). [Consultez la liste de ces actions](#)